



Vincent GARAUD
Expert forestier

TABLE DES MATIERES

Maître d'ouvrage.....	3
Prestataires retenus	3
Auteurs du document	3
Contexte	4
La forêt du territoire.....	5
Historique.....	5
Occupation physique	7
La multifonctionnalité de la forêt	8
La défense des forêts contre les incendies.....	8
La structuration de la filiere forêt-bois.....	10
Les tendances de l'exploitation forestière et la gestion	10
Nombre d'entreprises implantées sur le territoire	12
Les structures forestières	14
Les produits bois et les débouchés.....	14
Le poids et l'importance des filieres	15
Entreprises de premiere transformation.....	15
Entreprises de seconde transformation	15
Potentiel de diversification et de valorisation de la ressource bois	16
Fonctionnements et dysfonctionnements de la filière forêt-bois.....	17
Contexte.....	17
Freins au développement de l'activité	17
Perspectives de développement et outils existants.....	18

L'incidence des constructions sur le monde forestier	19
En résumé.....	19

MAITRE D'OUVRAGE

Communauté de communes Ardèche des sources et volcans

Château de Blou

07 330 THUEYTS

Personnes en charge du dossier : Cédric D'IMPERIO, Michel DECHAUD

PRESTATAIRES RETENUS

Terraterre SAS

415 chemin des Traverses

07200 LACHAPELLE SOUS AUBENAS

Tél : 09.83.88.83.47 – fax : 09.81.38.96.53

AUTEURS DU DOCUMENT

Vincent GARAUD, Expert forestier et Karine MARTIN, Terraterre

CONTEXTE

La loi ALUR suivie de la loi NOTRE ont institué et réglementé le transfert de la compétence PLU aux intercommunalités.

Ainsi, la communauté de communes Ardèche des sources et volcans, dans un souci d'anticipation, a voulu parfaire ses connaissances dans le domaine de l'agriculture et de la forêt pour mieux intégrer leurs enjeux dans le futur PLUi.

Cette approche collective a comme intérêt de mettre en perspective et en cohérence l'ensemble des activités et usages du territoire.

Cette approche est d'autant plus judicieuse lorsqu'il s'agit des activités agricoles et sylvicoles dans la mesure où ces dernières se développent en fonction de critères physiques, climatiques et humains qui dépassent largement les limites administratives.

Un diagnostic stratégique agricole permettra à la communauté de communes de disposer d'un outil d'aide à la décision pour pouvoir intervenir en faveur du développement harmonieux de son territoire et le maintien d'activités agricole et sylvicole pourvoyeuse d'emplois mais aussi de biodiversité et de paysages.

Il s'agit donc de décrire ces deux activités du territoire dans l'ensemble de ses composantes (spatiales, économiques, sociales, paysagères, environnementales), et d'en définir leurs enjeux.

On se reportera utilement au volet agricole de la phase 1 du diagnostic pour la description du territoire, notamment les éléments géographiques, physiques, démographiques, administratifs et législatifs.

LA FORET DU TERRITOIRE

HISTORIQUE

Les conditions physiques, climatiques et pédologiques ont fortement influencé l'occupation humaine et en particulier agricole et forestière du territoire.

L'exploitation du bois représentait jusque dans les années 60 un revenu complémentaire à l'activité agricole et permettait de tirer profit des zones non mécanisables pour l'agriculture. L'activité agricole restait alors l'activité principale du territoire.

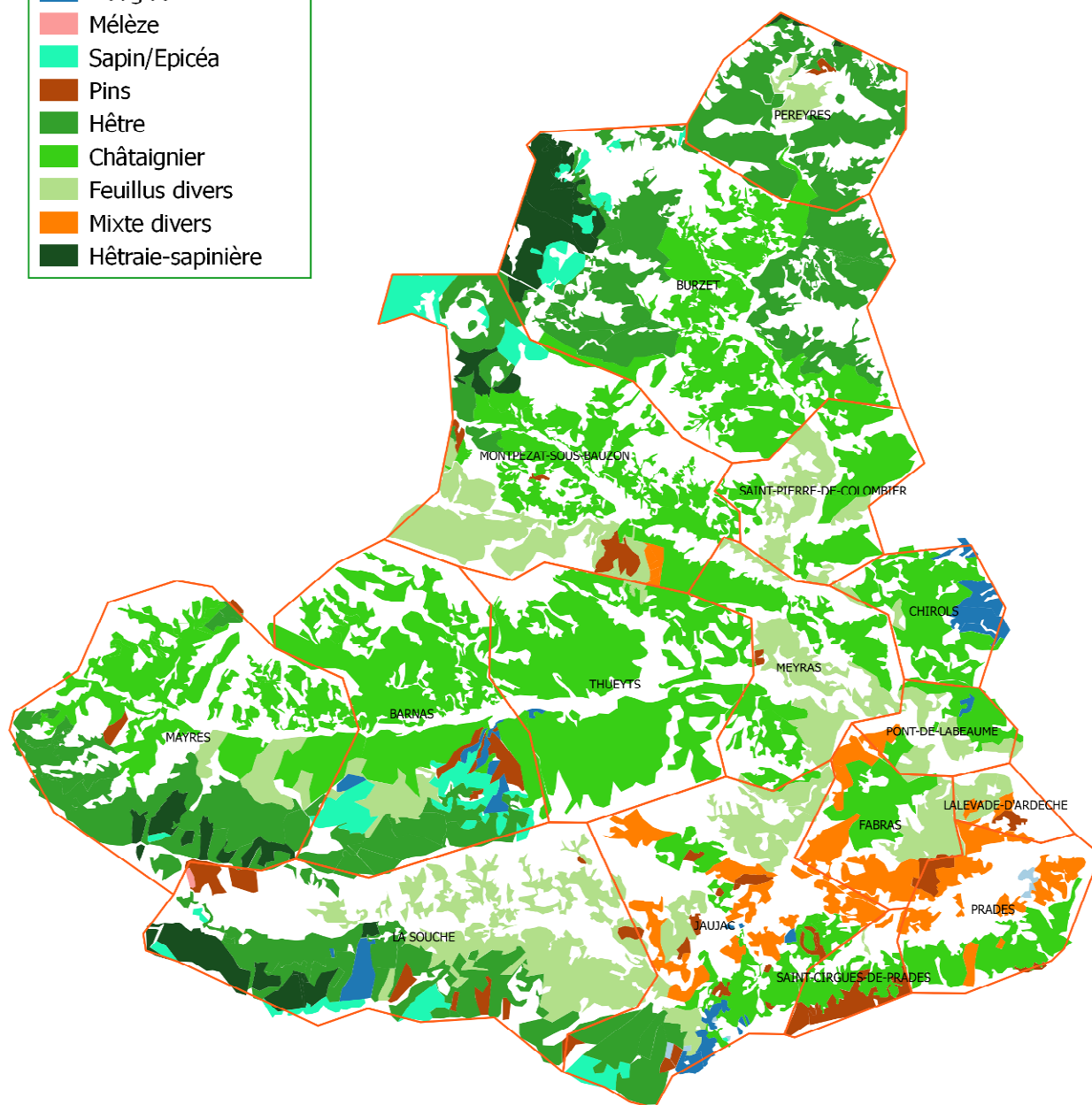
Le délaissement de certains terrains agricoles couplé aux incitations financières des années 60 pour le reboisement (Fonds forestier National) ont considérablement augmenté les surfaces boisées de cette vallée.

Le châtaignier, historiquement exploité pour son fruit, est devenu aujourd'hui l'essence principale des forêts du territoire.

Types de peuplements forestiers

Types de peuplements

- Cèdre
- Douglas
- Mélèze
- Sapin/Epicéa
- Pins
- Hêtre
- Châtaignier
- Feuillus divers
- Mixte divers
- Hêtraie-sapinière



Sources : IGN ; GEOFLA, enquêtes Vincent GARAUD
Réalisation : Vincent GARAUD, septembre 2016

0 2 4 6 8 kilomètres

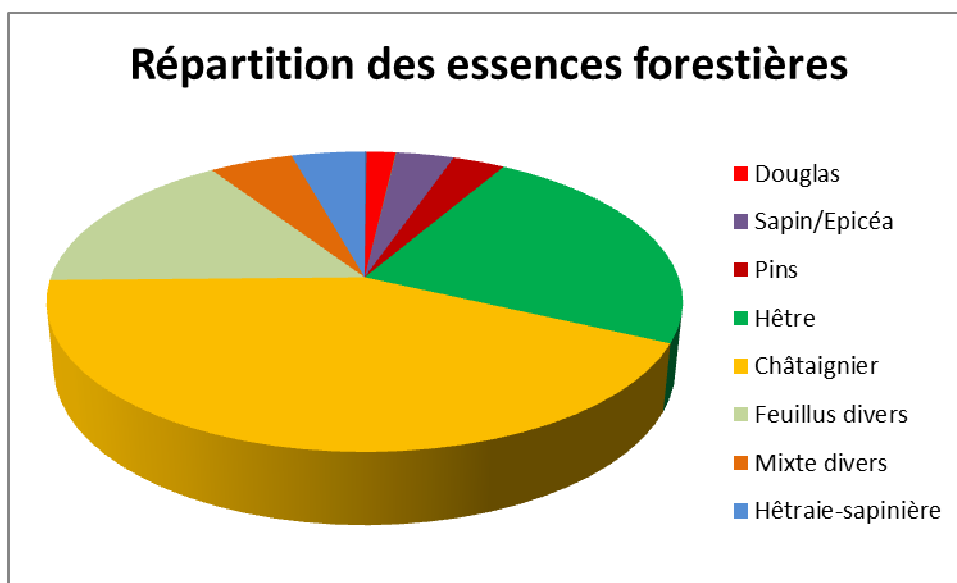


OCCUPATION PHYSIQUE

La forêt occupe actuellement 63 % (19 000 ha) du territoire de la communauté de communes. Elle est principalement présente sur les versants, souvent de forte pente.

La forêt feuillue est majoritaire, représentant 87 % de la surface forestière totale. Le châtaignier est l'essence dominante (43 % en surface), le hêtre (23 %) et diverses essences (frêne, chêne vert, chêne pubescent, robinier, merisier...) venant compléter le panel d'essences feuillues présentes.

A l'exception des sapinières présentes sur les hauteurs du territoire, les peuplements résineux ont principalement été implantés par le biais du Fonds Forestier National dans les années 60. Les pins (notamment laricio), le douglas, l'épicéa, le cèdre et le mélèze (ces deux dernières essences ne sont pas représentées dans le graphique ci-dessous car trop minoritaires) sont les principales essences introduites. Le pin maritime, issu des plantations effectuées pour les besoins d'approvisionnement des mines (étais) colonise progressivement le Sud-Est du territoire.



LA MULTIFONCTIONNALITE DE LA FORET

La notion de multifonctionnalité de la forêt est devenue prégnante.

La forêt est perçue par les usagers du territoire comme un lieu de production de bois, mais également comme un endroit où la biodiversité est importante et doit être maintenue. Trois sites Natura 2000 sont ainsi implantés sur la communauté de communes : celui du Secteur de Sucs, celui de la Loire et ses affluents et celui des Cévennes Ardéchoises.

De nombreux sentiers balisés permettant d'accueillir du public ont été matérialisés en forêt. Cette dernière a également un rôle important de stabilisation des sols, tout particulièrement sur le territoire de la communauté de communes où le relief est accidenté.

La population locale s'approprie de plus en plus le paysage et voie, notamment dans les secteurs touristiques, l'exploitation forestière comme une destruction de milieu et de cadre de vie. L'Association syndicale libre de gestion forestière (ASLGF) de la Région d'Aubenas, dont l'objectif est de regrouper des parcelles forestières afin de créer des entités de gestion viables et cohérente, s'est notamment constituée dans cette dynamique. Il est en effet prévu par les statuts de ladite association que la gestion des parcelles forestière sera continue et proche de la nature, en maintenant le couvert forestier.

De ce point de vue, la croissance de la demande en bois-énergie a engendré la crainte d'une partie de la population quant à la surexploitation des forêts du territoire.

Toutefois, cette demande croissante en bois-énergie a permis et permet aux producteurs de valoriser leurs bois dès la première intervention, ce qui n'était pas souvent le cas auparavant. L'augmentation de cette demande a en effet eu pour conséquence une augmentation des prix d'achat du bois. Cela a permis aux exploitants, gestionnaires et propriétaires de mettre en œuvre des coupes qui n'étaient pas rentables jusqu'à lors.

LA DEFENSE DES FORETS CONTRE LES INCENDIES

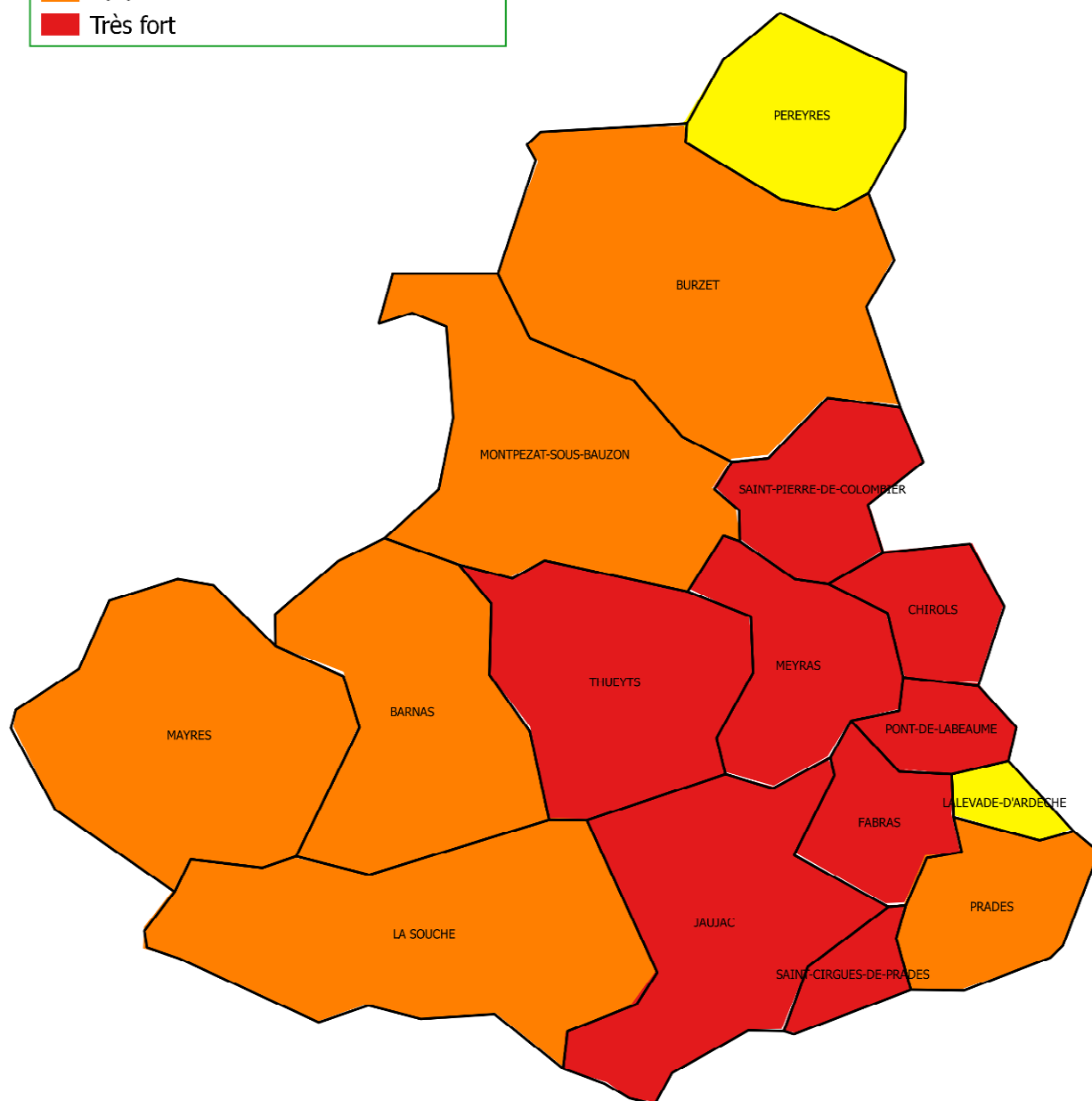
Le territoire de la communauté de communes est sensible à l'aléa feu de forêt. La carte présentée en page suivante permet de le constater.

Les forêts du territoire sont ainsi parcourues par un réseau de piste de défense des forêts contre les incendies (DFCI). Ces pistes, sous réserve que leur statut soit régularisé, sont entretenues par le service départemental des sapeurs forestiers. Elles sont souvent utilisées à divers desseins, notamment celui de l'exploitation forestière.

Sensibilité au risque incendie

Classe de sensibilité au risque incendie

- Moyen
- Fort
- Très fort



LES TENDANCES DE L'EXPLOITATION FORESTIERE ET LA GESTION

Bien qu'étant une constituante principale du territoire, la forêt est très peu gérée et exploitée.

Environ 4 000 ha de forêt, soit 21 % de la surface forestière totale, sont en effet l'objet d'un contrat de gestion. Les gestionnaires forestiers implantés sur le secteur sont :

- L'office national des forêts (ONF) pour les forêts soumises au régime forestier (Forêts domaniales et communales)
- La direction départementale des territoires (DDT) pour les forêts faisant l'objet d'un contrat sous forme de prêt par le biais du fonds forestier national (FFN), peuplements résineux essentiellement implantés dans les années 60.
- Deux experts forestiers, Monsieur Frédéric PERNON et Monsieur Vincent GARAUD, pour les forêts privées, notamment les groupements forestiers libérés de la dette liant au FFN.

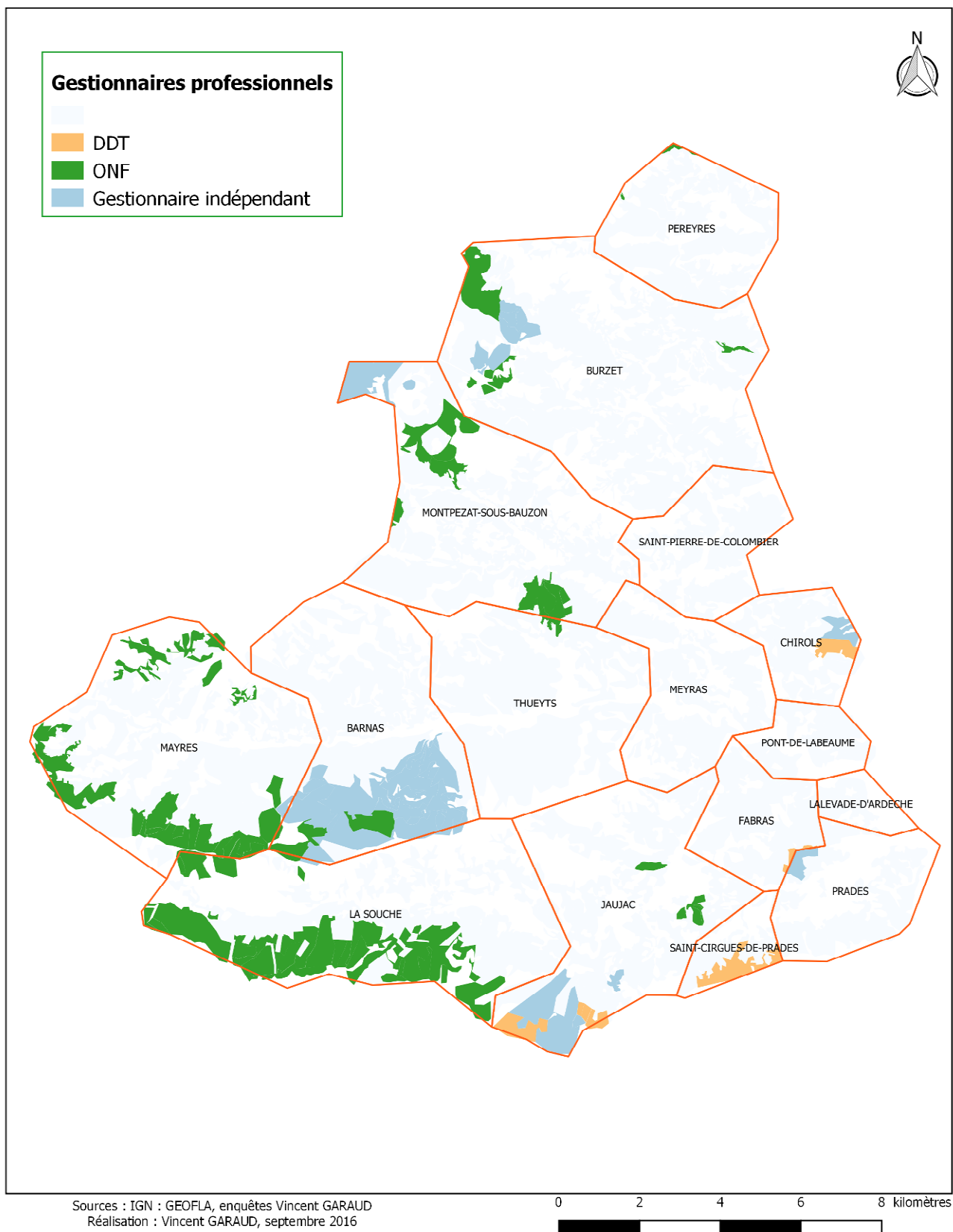
A noter que la coopérative forestière Coforêt n'est que très peu implantée sur le territoire.

Neuf plans simples de gestion (PSG) sont agréés et en cours de validité sur le territoire, pour 1182 ha. Ces documents de gestion sont établis pour des propriétés forestières de plus de 10 ha et très majoritairement de plus de 25 ha.

Quelques PSG supplémentaires sont en cours d'élaboration au moment de la rédaction du présent rapport.

20 Codes de bonnes pratiques sylvicoles, pour 194 ha, sont recensés. Ils consistent en une adhésion à des pratiques sylvicoles durables pour des propriétés inférieures à 25 ha.

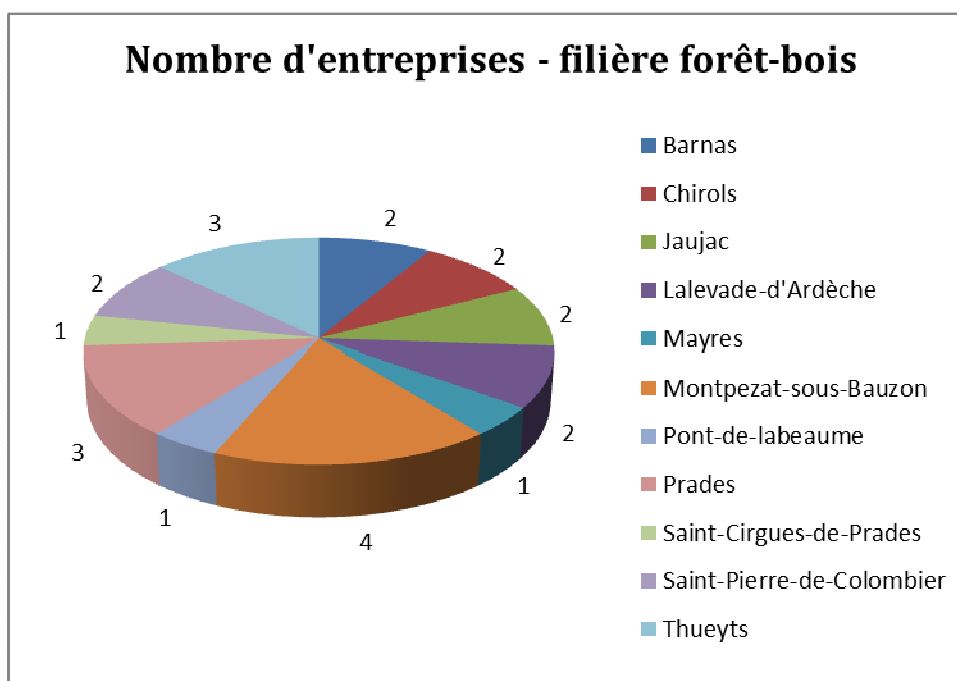
Gestionnaires forestiers



NOMBRE D'ENTREPRISES IMPLANTEES SUR LE TERRITOIRE

Dix-sept entreprises de la filière forêt-bois sont implantées sur le territoire de la communauté de communes (siège sis en une commune de la communauté de communes).

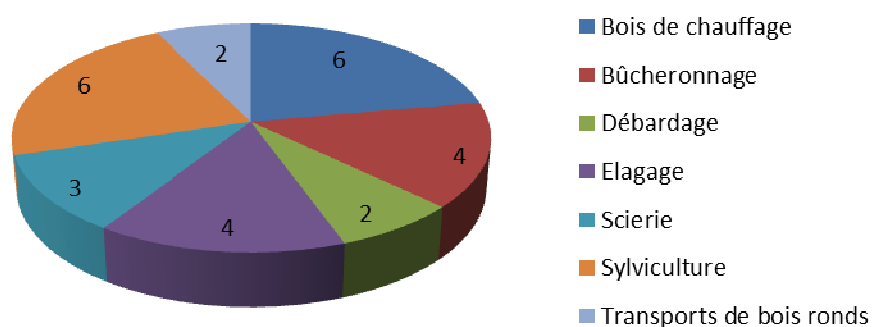
Lesdites entreprises interviennent directement en forêt. Ne sont pas concernées les entreprises de première et seconde transformation qui ne réalisent pas d'exploitation forestière. Ces dernières font l'objet d'un paragraphe spécifique (Cf. page 16 du présent rapport).



A ces entreprises s'ajoutent six groupements forestiers. Ces groupements sont des cas particuliers puisque ce sont des sociétés civiles immobilières constituées afin de gérer des massifs forestiers. « Les groupements forestiers ont pour objet la constitution, l'amélioration, l'équipement, la conservation ou la gestion d'un ou plusieurs massifs forestiers, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher à cet objet ou en dérivant normalement, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil du groupement. En particulier, la transformation des produits forestiers qui ne constituerait pas un prolongement normal de l'activité agricole ne peut être pratiquée par le groupement » (article L 241-3 du code forestier).

Entreprise	Commune (siège)	Activité
SARL Dallard	Lalevade-d'Ardèche	Bûcheronnage, débardage, bois de chauffage
Florenson Transports (SARL)	Lalevade-d'Ardèche	Transport de bois ronds
Monsieur Frédéric Scellier	Chirols	Scierie
Monsieur Roméo Perrette	Mayres	Bûcheronnage
Monsieur Bernard Gandon	Montpezat-sous-Bauzon	Bois de chauffage
Monsieur Mickaël Bouschon	Montpezat-sous-Bauzon	Bois de chauffage, bûcheronnage
Monsieur Jean-Louis Gamondes	Montpezat-sous-Bauzon	Bois de chauffage
Etablissements Beaume	Pont-de-labeaume	Scierie
Monsieur Damien Palpacuer	Prades	Débardage
La pradoise de transport (SARL)	Prades	Transport de bois ronds
SARL Scierie Gibert	Thueyts	Scierie
SEVE (Jérémy Buvry)	Saint-Pierre-de-Colombier	Elagage
Stéphan Van der Linden	Chirols	Elagage
Ludovic Fiolle	Barnas	Bois de chauffage
Monsieur Paul Avon	Thueyts	Elagage
EBSF (Daniel Deguilhen, SARL)	Jaujac	Bois de chauffage, bûcheronnage
Monsieur Florian Bressi	Saint-Pierre-de-Colombier	Elagage
Groupe forestier de Barnas	Barnas	Sylviculture
GF de Prades et Fabras	Prades	Sylviculture
GF de la Loubeyre	Jaujac	Sylviculture
GF de Barbon	Montpezat-sous-Bauzon	Sylviculture
GF de Saint-Cirgues-de-Prades	Saint-Cirgues-de-Prades	Sylviculture
GF de Sauvageon	Thueyts	Sylviculture

Types d'entreprises - filière forêt-bois



LES STRUCTURES FORESTIERES

Les entreprises forestières sont très majoritairement de petites unités.

En effet, environ 60 % des entreprises de la filière forêt/bois (hors Groupements forestiers) sont des entreprises individuelles.

Cinq sociétés à responsabilité limitée sont présentes sur le territoire, leur effectif étant compris entre 0 et 2 salariés, ainsi qu'une société par actions simplifiée (Etablissements Beaume).

Enfin, les groupements forestiers sont des sociétés civiles comportant parfois de très nombreux sociétaires.

LES PRODUITS BOIS ET LES DEBOUCHES

4 000 à 5 000 m³ de bois sont transformés et valorisés par les entreprises de la communauté de communes.

Bien que la majorité de la forêt du territoire soit composée de châtaignier, l'essentiel des bois exploités à ce jour est résineux.

Le tableau ci-dessous recense les produits issus des forêts du territoire.

Essences	Débouchés					
	Bois d'industrie	Bois de chauffage	Qualité "emballage"	Qualité "charpente"	Qualité "menuiserie"	Autre débouché
Sapin						
Epicéa						
Douglas						
Pin (maritime, laricio, sylvestre)						Poteaux
Hêtre						
Châtaignier						Piquets

La commercialisation des bois issus des forêts de la communauté de communes est relativement aisée, ces bois provenant de forêts gérés par des professionnels et disposant souvent d'un réseau de desserte adapté.

ENTREPRISES DE PREMIERE TRANSFORMATION

Quatre entreprises de première transformation sont recensées sur le territoire de la communauté de communes :

- Les établissements Beaume à Pont de Labeaume. L'entreprise comporte 15 salariés et transforme principalement du sapin, de l'épicéa et du douglas. 3 000 m³/an sont en moyenne sciés. Il s'agit de la plus importante unité de transformation du secteur. Les établissements Beaume proposent du débit sur liste.
- La scierie Gibert, à Thueyts, ne comporte plus qu'une personne. Elle transforme du sapin, de l'épicéa, du douglas et du pin laricio. Il s'agit essentiellement d'une production de pièces de charpente.
- La scierie Scellier, à Chirols, comporte également une seule personne et scie essentiellement du douglas et du châtaignier, principalement pour la production de pièces de charpente.
- Monsieur Thierry Durand, à Prades, à une activité annexe de scieur. Il travaille très majoritairement du châtaignier, notamment pour les charpentes traditionnelles.

Ce secteur de la première transformation est actuellement dans une phase de régression en termes de volume de travail.

Des difficultés notables sont connues par les établissements Beaume depuis environ 3 ans. La scierie Gibert a été quant à elle dans l'obligation de licencier l'ensemble de ses salariés en 2015 pour des raisons économiques. L'activité de production de palette qui était pour elle majoritaire n'est plus menée.

A ce jour, seules les unités de sciage individuelles se développent sur le territoire.

ENTREPRISES DE SECONDE TRANSFORMATION

Le secteur de la charpente est dominant en volume transformé. L'ensemble des scieurs présentés ci-dessus produisent des charpentes traditionnelles. A ceux-ci s'ajoutent Monsieur Samuel Morin, charpentier à Chirols et Monsieur Jean-Claude Blachère à Meyras.

Le secteur de la menuiserie et de l'ébénisterie comporte 19 artisans ébénistes et/ou menuisiers recensés sur les communes de la communauté de commune. Ces entreprises sont très majoritairement individuelles.

Enfin, la société SOFLOG TELIS à Prades est active dans le secteur de l'emballage mais ne s'approvisionne pas localement.

La filière de seconde transformation semble stable.

POTENTIEL DE DIVERSIFICATION ET DE VALORISATION DE LA RESSOURCE BOIS

Les entreprises de valorisation des bois locaux existent. Le fait de transformer du bois local est un argument de vente pour la plupart d'entre elles.

La filière de première transformation est actuellement en difficulté et ne tend pas vers une augmentation de production. Les entrepreneurs (scieurs) individuels installés valorisent au maximum le bois local mais ne représentent que de faibles débouchés. Toutefois, la demande existe, notamment pour le bois de châtaignier, qualité charpente ou menuiserie, de la part de ces artisans qui constituent à ce jour une filière de niche.

Les communautés de communes limitrophes connaissent les mêmes difficultés quant à la filière de première transformation. Un projet d'unité de sciage de grande ampleur est en réflexion à proximité d'Aubenas depuis plusieurs années mais ne se concrétise pas pour le moment.

FONCTIONNEMENTS ET DYSFONCTIONNEMENTS DE LA FILIERE FORET-BOIS

Pour répondre de la meilleure manière à cette partie du rapport, des entretiens individuels ont été menés avec :

- Monsieur André Charre, Président des exploitants forestiers et scieurs de l'Ardèche.
- Monsieur Philippe Dallard, Président du syndicat des entrepreneurs forestiers.
- Monsieur Gérard Teston, en charge de la gestion des forêts sous contrat FFN.
- Monsieur Nicolas Girard, technicien Coforêt du secteur.
- Monsieur Jacques Degenève, technicien CRPF du secteur.
- Madame Aude Cathala, chargée de mission forêt au Département de l'Ardèche.

CONTEXTE

Le tissu local des entreprises de première transformation se maintient avec difficultés ces dernières années. La baisse de la demande liée au marché de la construction a affaibli ces scieries et constitue le principal dysfonctionnement de la filière.

Quant au bois-énergie (bois d'industrie de manière plus générale), la filière, même si elle n'est pas directement implantée sur les communes de la Communauté de commune des Sources et Volcans, est en développement. La demande est accrue et le nombre d'exploitations pour ce type de produit se développe depuis 2012.

L'industrialisation des modes d'exploitation du bois et la demande croissante pour des volumes conséquents ont aussi participé à l'affaiblissement de l'exploitation locale. Les engins sont en effet de plus en plus imposants, peu adaptés au contexte majoritaire du territoire de la communauté de communes des Sources et Volcans. Il y a actuellement suffisamment d'offre pour satisfaire la demande de la filière de transformation et permettre à cette dernière de choisir les lots de bois les plus attractifs. Ainsi, les lots dont l'exploitation est délicate ou de faible dimension trouvent moins facilement acquéreur.

FREINS AU DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE

Chacun des acteurs convient à dire que la ressource bois est bien présente sur la communauté de communes mais est peu valorisée.

Les principaux freins au développement de l'activité forestière sont les suivants :

- La desserte. La desserte utilisable par les camions et les engins d'exploitation est déficiente ou délicate sur certains secteurs et ne permet pas d'accéder aux parcelles de bois.
- Le morcellement, particulièrement en forêt privée. Des difficultés sont rencontrées pour constituer des lots intéressants, en surface et en volume. Le morcellement augmente encore les difficultés d'accès, posant par exemple le problème de la traversée de plusieurs propriétés pour atteindre une parcelle ciblée.
- Le relief. L'exploitation est parfois délicate, nécessite la création d'accès aux engins et engendre des coûts d'exploitation importants. Des techniques alternatives à ces difficultés, comme le débardage par câble aérien, existent mais, au regard des produits présents en rapport avec le coût de telles techniques, les opérations ne sont souvent pas déclenchées.

PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT ET OUTILS EXISTANTS

Le territoire de la communauté de communes comporte des atouts. Des outils sont d'ores-et-déjà en place et permettent de répondre à certaines difficultés :

- Trois scieurs ont leur siège sis en la communauté de communes des Sources et Volcans. Ces entreprises permettent de valoriser les bois locaux.
- L'ASLGF de la Région d'Aubenas, regroupant des parcelles forestières pour tenter de constituer des entités de gestion cohérente, dispose d'un plan de gestion concerté. Cette association regroupe à ce jour 250 ha et constitue une réponse au morcellement.
- Les aides forestières, provenant de différents financeurs (Europe, Etat, Région et Département) concernent la desserte, la restructuration foncière, la sylviculture (dépressage, dégagement de régénération naturelle, première éclaircie déficitaire, élagage, taille de formation, marquage pour la conversion en futaie feuillue irrégulière) ou encore l'élaboration d'un PSG concerté. Le renouvellement du plan départemental forêt bois est actuellement en cours de réflexion.
- Une étude est en cours pour la mise en place d'une plateforme de tri des bois. Le site accueillant cette plateforme n'est à ce jour pas sélectionné. L'objectif est d'optimiser la valorisation économique des produits issus des exploitations forestières.
- Le débardage par câble aérien fait l'objet d'une expérimentation à Barnas. Cette méthode constitue un potentiel de développement et permettrait de résoudre une partie des problèmes de relief et de desserte. Toutefois, le morcellement est limitant, cette méthode de débardage nécessitant la mobilisation d'importants volumes de bois sur un même chantier pour être économiquement viable.

Le lien entre producteur et transformateur est parfois difficile à mettre en place, principalement à cause des problèmes de structuration de la filière amont (producteurs). La desserte, le relief et le morcellement de la forêt privée sont les principales causes de ce dysfonctionnement. Il semble probable qu'en cas de meilleure structuration de cette filière de production, la filière aval sera en attente des bois potentiellement produits. Des initiatives telles que la création de l'ASLGF de la Région d'Aubenas ou encore des projets d'amélioration de desserte sont des éléments de renforcement du lien entre l'amont et l'aval de la filière.

L'INCIDENCE DES CONSTRUCTIONS SUR LE MONDE FORESTIER

En marge des thèmes abordés ci-dessus, l'urbanisation a sur certains secteurs un impact sur le milieu forestier.

L'incidence des constructions est principalement de deux ordres :

- L'enjeu de défense des forêts contre les incendies (DFCI). Les constructions sont parfois réalisées directement en lisière de forêt. Dans un secteur où l'aléa feu de forêt est important, cela peut engendrer des difficultés. Bien que la loi contraigne à débroussailler dans un périmètre de 50 m autour d'une habitation, cette règle n'est pas toujours respectée.
- La fermeture d'accès aux parcelles forestières. Certaines parcelles forestières autrefois accessibles et exploitées ne le sont plus aujourd'hui. Des constructions récentes sont engagées et ferment les accès aux engins d'exploitation. Ces fermetures d'accès rejoignent par ailleurs l'enjeu de DFCI car les accès aux massifs sont par endroits délicats.

EN RESUME

La forêt est prédominante sur le territoire de la communauté de commune. Elle constitue actuellement une ressource très peu gérée et exploitée (moins de 20 % de la surface forestière). La forêt est localement perçue comme un cadre de vie.

Malgré des difficultés pour la filière de première transformation (scieries, dont l'approvisionnement ne provient que rarement de forêts de la communauté de communes), l'effectif d'entreprises de la filière forêt-bois implantées sur le territoire est stable.

Le relief, la pente, les accès aux forêts ainsi que le morcellement en forêt privée sont les causes principales du faible développement de l'activité sylvicole.

Des outils existent pour dynamiser la filière forêt-bois (regroupement de propriétaires, scieries en place, projet de câble aérien, aides à l'amélioration de la desserte) et participent d'ores-et-déjà à son développement.

Enfin, outre l'enjeu de développement de l'activité sylvicole, l'enjeu de défense des forêts contre l'incendie est prépondérant sur le territoire (sensibilité forte à très forte face à l'aléa feu de forêt).